



Plan de retour à l'école
septembre 2020



Présenté 31 aout 2020
Révisé 9 sept 2020

Table des matières

Introduction	4
1. Dépistage	5
Contrôle passif (élèves et membres du personnel, visiteurs)	5
Contrôle actif	6
2. Gestion des éclosions	7
3. Élèves vulnérables	7
4. Bulles	8
Élèves non autonomes ou à besoins particuliers	8
5. Port du masque	9
Zones communes	9
Définition	9
En classe	10
Membres du personnel qui côtoient plusieurs bulles	10
Exercices d'incendie et d'évacuation	10
6. Distanciation physique et partage de matériel	10
7. Mesures de protection pour le personnel	12
8. Pratiques d'hygiène personnelle	13
9. Normes de nettoyage et de désinfection	14
Désinfectant pour les mains à l'usage du personnel et des élèves	14
Désinfection de l'école	14
10. Accès au bâtiment/Accès à l'école	14
Rencontres entre parents et membres du personnel	15
Parents qui doivent venir chercher leur enfant au cours de la journée	15
Accès à l'école après les heures de classe	15
11. Procédure d'arrivée pour le personnel et les élèves	16
12. Procédure de départ pour les élèves	17
13. Autobus scolaire	17
14. Parents qui assurent le transport scolaire	19
Le matin	19
En fin de journée	19
15. Rentrée progressive semaine du 8 au 11 septembre	20
16. Horaire de la journée scolaire	21

Horaires de surveillance	22
17. Fonctionnement dans les zones communes (corridors, cafétéria, salles de toilettes, secrétariat).....	23
Casiers/crochets/vestiaires	23
Collations/ heure du diner/accès à la cafétéria.....	24
Cours avec les spécialistes (éducation physique, musique, arts visuels, autres)	25
Bibliothèque.....	25
Toilettes et fontaines.....	25
18. Pédagogie et apprentissages	26
Bien-être émotionnel et physique des élèves	26
Enseignement explicite des comportements d'hygiène sains	26
Profils de classe.....	26
Programmes d'études, régime pédagogique et apprentissages essentiels.....	26
Plans d'apprentissage en fonction des différentes phases	27
Plan d'amélioration de l'école/priorités pour l'année scolaire 2020-2021	28
Absences du personnel enseignant.....	28
Accès aux outils technologiques	28
Communication avec les parents	28
19. Vie scolaire	28
Spectacles et autres activités	28
Clubs et comités.....	29
Équipes sportives	29
20. Zones communes pour le personnel scolaire.....	29
Salon du personnel	29
Accès au secrétariat/local des intervenantes.....	30
21. Comité mixte d'hygiène et de sécurité au travail.....	30
22. Rencontres du personnel	30
Annexe A : Informations sur le désinfectant EZ Pur	31
Annexe B : Liste des classes des groupes A (jaune) et B (vert)	32
Annexe C : Horaire de la journée scolaire.....	33
Annexe D : Zones pour la cour de récréation.....	35
Annexe E Lettre CÉd'ici.....	39

Introduction

Le plan de retour à l'école pour septembre 2020 précise les procédures et attentes pour toute la communauté scolaire de l'École Les Éclaireurs afin d'assurer la sécurité de nos élèves et de leurs familles, de même que celle de notre personnel scolaire.

Il permet également de préciser comment nous réussirons à mettre en place un environnement d'apprentissage sain et accueillant qui tient compte des besoins divers des élèves pendant cette année scolaire hors de l'ordinaire.

Les mesures présentées dans ce plan tiennent compte des recommandations de la Santé publique telles qu'elles ont été présentées dans le document [« Retour à l'école : directives à l'intention des districts scolaires et des écoles »](#) et dans le [« Guide à l'intention des parents et du public »](#) publiés par le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Ce document se veut dynamique, c'est-à-dire qu'il sera réajusté tout au long de l'année afin de tenir compte des besoins de notre communauté scolaire, de même que des recommandations de la Santé publique. La présente version est une première ébauche, en date du 31 août 2020.

Mireille Fontaine Vautour

Directrice

Nicole Smith

Directrice adjointe

1. Dépistage

Contrôle passif (élèves et membres du personnel, visiteurs)

- Les membres du personnel scolaire sont responsables de faire leur propre dépistage chaque matin avant l'arrivée à l'école.
- Les parents sont responsables de faire le dépistage de leur enfant chaque matin avant l'arrivée à l'école.

Il est important de vérifier les symptômes suivants :

- a) fièvre ou sensation de fièvre
 - b) mal de gorge
 - c) mal de tête
 - d) écoulement nasal
 - e) nouvelle toux ou toux chronique qui s'aggrave
 - f) fatigue nouvellement apparue ou douleurs musculaires
 - g) diarrhée
 - h) perte de goût ou de l'odorat;
 - i) chez les enfants, taches mauves sur les doigts ou les orteils
- Les élèves et les membres du personnel qui présentent deux symptômes ou plus de la COVID-19 doivent rester à la maison et contacter le 811 pour déterminer si un test de détection de la COVID-19 est nécessaire.
 - Si un test est nécessaire, il sera important de respecter les consignes de la Santé publique relatives au retour à l'école.
 - Si le test n'est pas nécessaire, les élèves et les membres du personnel peuvent retourner à l'école une fois que la fièvre (sans médicaments) et les autres symptômes seront absents pendant 24 heures ou si un professionnel de la Santé publique leur donne l'autorisation de le faire.
 - Si un test est effectué, une personne mandatée par Santé publique informera le membre du personnel ou le parent concerné (lorsqu'il s'agira d'un élève) de la levée de l'isolement. Voir le site Web suivant pour de plus amples renseignements à ce sujet :
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/AfficheCL.pdf>

- Les élèves ou le personnel scolaire dont le fournisseur de soins de santé primaires a indiqué qu'ils souffrent habituellement d'asthme, d'allergies saisonnières ou qu'ils souffrent de congestion ou d'écoulement nasal chronique ne seront pas exclus de l'école en raison de ces symptômes. Il faut toutefois en informer l'école (ex. : fournir le billet du médecin ou envoyer un courriel à NicoleL.Smith@nbed.nb.ca).
- La coopération et la communication avec l'école sont essentielles pour gérer les éclosions. Le parent doit communiquer avec l'école si l'enfant doit s'absenter pour raison de maladie : Mme Julie Proulx julie.proulx@nbed.nb.ca ; 506 444 4000.
- Si un parent reçoit un appel urgent concernant la santé de son enfant pendant la journée scolaire, il sera tenu de venir le chercher dans un délai raisonnable (60 minutes ou moins). Les parents doivent avoir un plan alternatif pour le ramassage et être disponibles durant la journée (sinon, désigner une personne qui sera disponible).

Contrôle actif

- L'école ne fera pas la prise de température des élèves et des visiteurs à leur arrivée à l'école.
- ~~Si un élève développe des symptômes au cours de la journée scolaire, le personnel prendra la température de l'enfant à l'aide d'un thermomètre infrarouge numérique, sans toucher l'enfant, et communiquera avec les parents si l'élève fait effectivement de la fièvre. (Révisé 7 septembre 2020)~~
- Les élèves qui démontrent des symptômes à l'école seront placés dans une salle d'isolement au secrétariat jusqu'à l'arrivée des parents. (Il s'agit d'un petit bureau situé juste à côté du bureau de la direction. Les enfants ne seront pas laissés seuls et le personnel veillera à leur bien-être physique et émotionnel en attendant l'arrivée des parents).
- Les membres du personnel qui interagissent avec les enfants démontrant des symptômes devront porter un masque et se tenir à 2m de l'élève (révisé 7 septembre 2020)
- Si un élève présente seulement un symptôme (ex. : mal de tête ou écoulement nasal), le personnel informera le parent au besoin, selon la sévérité du symptôme.

- À noter que tous les parents de l'école ne seront pas informés chaque fois qu'un enfant ou un membre du personnel présente plus de deux symptômes. Les parents seront toutefois informés immédiatement si un cas positif de COVID-19 est déclaré à l'école.

Voir pages 8 à 10 du [Guide à l'intention des parents et du public](#)

2. Gestion des éclosions

- La Santé publique informera la direction de l'école si un cas positif de COVID-19 est déclaré chez le personnel ou les élèves.
- La direction informera ensuite immédiatement les parents et toute la communauté scolaire, conformément aux directives de la Santé publique. Un courriel sera envoyé par l'entremise de Communication aux parents ou par School Messenger.
- Il serait important pour les parents de s'abonner à School Messenger si ce n'est déjà fait et de vérifier s'ils ont accès aux courriels de Communication aux parents. Nous ne publierons aucune information en lien avec une éclosion à l'école sur la page Facebook de l'école.
- La Santé publique déterminera qui sont les personnes qui doivent s'isoler (une ou plusieurs personnes, la classe au complet ou toute l'école) et à quel moment ces personnes pourront revenir à l'école.

3. Élèves vulnérables

- Dans le contexte scolaire M-8, les élèves qui sont considérés comme étant vulnérables sont ceux qui ont été évalués et identifiés par un professionnel de la santé comme étant immunodéprimés. Si un élève a été identifié comme étant immunodéprimé par un professionnel de la santé, les parents doivent communiquer avec la direction (mireille.fontaine-vautour@nbed.nb.ca).
- Les élèves vulnérables qui doivent poursuivre leur éducation à la maison en raison de leur condition médicale auront un plan personnalisé et recevront de l'appui continu du personnel scolaire.

- Les parents qui choisissent de garder leur enfant à la maison au cours de l'année scolaire 2020-2021 en raison de la pandémie, même si celui-ci n'a pas été identifié comme étant immunodéprimé par un professionnel de la santé, devront assurer eux-mêmes l'éducation à leur enfant en faisant une demande d'enseignement à domicile. Cela signifie que l'enfant ne sera pas inscrit à l'école et que le personnel scolaire ne fournira aucun soutien à la maison.

Formulaire de demande d'enseignement à domicile :

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/servp/ed/EnseignementADomicileDemandeAnnuelleDexemptionFormulaireED002.pdf>

4. Bulles

- Tous les élèves demeureront avec leur « groupe bulle » pendant la journée scolaire, en classe comme à l'extérieur durant les récréations.
- Il ne sera pas possible pour les élèves d'aller travailler ou jouer avec des élèves faisant partie d'un groupe bulle différent, même si ces élèves se fréquentent dans une autre bulle à l'extérieur de l'école (ex. : garderies, équipes sportives, amis).

Élèves non autonomes ou à besoins particuliers

- Les protocoles habituels seront maintenus pour les élèves non autonomes ou à besoins particuliers. Les élèves qui ont besoin de travailler dans un local différent de leur groupe « bulle » pourront le faire, selon ce qui est prévu dans leur plan d'intervention.
- Des protocoles additionnels pourraient être mis en place après consultation avec l'équipe stratégique et les parents dans les situations où il deviendrait difficile de maintenir la sécurité des élèves concernés et du personnel qui doit travailler avec eux.

Nombre d'élèves par classe

- Voici le nombre maximal d'élèves par bulle à chaque niveau :
 - Maternelle à 2^e année : +- 15 élèves
 - 3^e à 5^e année : +- 22 élèves
 - 6^e année : 28 élèves
 - 7^e et 8^e année : 29 élèves

5. Port du masque

Zones communes

Définition

- *Les zones communes sont les endroits dans l'école qui sont partagés en même temps par plusieurs personnes ne faisant pas partie de la même bulle : corridors, cafétéria, escaliers, toilettes, secrétariat, entrées, autobus.*
- Santé publique recommande à tous les élèves d'apporter **deux masques propres** à l'école chaque jour. Ceux-ci doivent être bien identifiés. (révisé 4 sept 2020)
- Il pourrait être intéressant d'apporter un petit sac « ziploc » pour ranger les masques lorsqu'ils ne sont pas utilisés. D'autres personnes choisissent de porter un collier au bout duquel on peut accrocher le masque dans un petit sac en plastique afin d'éviter de le perdre (voir image). (révisé 4 sept 2020)



- Le port du masque sera obligatoire dans les zones communes (incluant l'arrivée et le départ) pour les adultes, de même que pour les élèves de 6^e année et plus.
- Les élèves de la maternelle à la 5^e année seront fortement encouragés à porter leur masque dans les zones communes, de même que pour l'arrivée et le départ.
- Le personnel verra à enseigner les comportements sains en lien avec le port du masque à tous les élèves. De plus, des affiches avec des rappels seront placées à divers endroits stratégiques dans l'école.

- Des masques jetables seront disponibles au secrétariat pour les personnes qui ont oublié leur masque, mais il sera important de rapidement développer l'habitude d'en apporter un chaque jour.

En classe

- Le port du masque ne sera pas nécessaire en classe, à l'intérieur du groupe bulle, pour tous les élèves, pour les enseignants et enseignantes titulaires et pour les assistants et assistantes en éducation qui travaillent exclusivement dans cette bulle.

Membres du personnel qui côtoient plusieurs bulles

- Les suppléants et suppléantes devront porter un masque en classe s'ils ne sont pas en mesure de garder la distance de 2m avec les élèves.
- Les enseignants et enseignantes spécialistes, les enseignants et enseignantes d'appui à l'apprentissage, de même que tous les membres du personnel qui doivent entrer en contact avec des élèves de différentes bulles, devront porter leur masque dans les salles de classe s'ils ne sont pas en mesure de maintenir une distance de 1m avec les élèves.

Exercices d'incendie et d'évacuation

- Tous les élèves et les membres du personnel devront porter leur masque, dans la mesure du possible, lors des exercices d'incendie ou lors d'une évacuation de l'école. Le plus important dans un contexte d'urgence sera toutefois de sortir de l'école le plus rapidement possible, masque ou non.
- Il y aura un total de 6 exercices d'incendie au cours de l'année, dont un durant la semaine du 14 au 18 septembre.
- Il y aura un exercice d'évacuation de l'école au cours du mois d'octobre ou novembre.

6. Distanciation physique et partage de matériel

- La distanciation physique de 2m sera exigée dans toutes les zones communes. Les élèves d'une même bulle n'auront pas à respecter la distanciation physique entre eux dans les zones communes, mais ils devront respecter le 2m de distance avec les élèves des autres bulles. Des indicateurs et rappels seront apposés au sol et aux murs.

- Dans les corridors suivants, il faudra faire preuve de vigilance lorsque des classes y circulent puisqu'il est plus difficile de maintenir la distance de 2m lorsque des groupes se croisent :
 - Corridor bibliothèque/gymnase
 - Corridor bleu (1^{re} et 2^e)
 - Corridor vert (3^e à 5^e)
 - Corridor allant de la cafétéria au corridor bleu
 - Corridor allant de l'aile 6^e à 8^e vers le corridor vert

Le personnel verra à éviter de croiser des groupes, autant que possible. S'il est inévitable de croiser un groupe, l'une des classes devra se placer contre le mur (en silence) jusqu'à ce que l'autre groupe qui circule soit passé.

(révisé 4 septembre 2020)

- Les élèves devront toujours circuler les uns derrière les autres dans les corridors ou les zones communes (pas de groupes de deux). (révisé 4 septembre 2020)
- Les élèves n'auront pas à respecter la distanciation physique à l'intérieur de leur classe. (révisé 4 septembre 2020)
- Les élèves auront des places assignées en classe.
- Le matériel scolaire sera assigné à chaque élève et sera rangé dans le pupitre de l'élève ou à sa table (et non dans des « bacs communautaires »).
- Il sera nécessaire de désinfecter le matériel que les élèves se partagent à la fin de la journée scolaire (ex. : calculatrice, portable, jouets en plastique, matériel de manipulation, etc.), sauf les manuels scolaires et les livres. (révisé 4 septembre 2020)
- Il sera nécessaire de désinfecter l'équipement de musique, d'arts visuels et d'éducation physique entre chaque utilisation par des élèves de bulles différentes (on désinfecte après chaque cours). (révisé 4 septembre 2020)
- Les élèves ne doivent pas avoir accès à des peluches, des costumes, des chapeaux, des marionnettes ou autres matériaux qui sont difficiles à désinfecter. Le personnel pourrait utiliser ce genre de matériel pour rendre une leçon plus stimulante pour les élèves, mais il ne doit en aucun temps partager ce matériel à un autre membre du personnel ou aux élèves.

- Les tapis et coussins en mousse pour les rassemblements seront permis dans la classe, mais devront être désinfectés à la fin de la journée. (révisé 4 septembre 2020)
- Les centres d'apprentissage seront permis à la maternelle (et à d'autres niveaux s'il y a lieu), pourvu que le matériel partagé soit bien désinfecté à la fin de la journée. (révisé 4 septembre 2020)
- Les élèves peuvent jouer avec la pâte à modeler, pourvu que celle-ci ne soit jamais partagée avec d'autres élèves (un pot par enfant).
- Les ventilateurs seront interdits dans les classes.

7. Mesures de protection pour le personnel

- Un écran facial (visière) en plexiglas sera fourni à chaque membre du personnel, mais il n'est pas obligatoire pour les membres du personnel de le porter. À noter que l'écran facial ne remplace pas le masque. Il s'agit simplement d'une mesure de protection supplémentaire pour les personnes qui en ressentent le besoin.
- Des cloisons en plexiglas seront mises à la disposition du personnel enseignant (incluant les EAA), de même qu'aux membres du personnel qui doivent intervenir avec diverses personnes (ex. : direction, adjointes administratives, préposé de bibliothèque, monitrice de langue, intervenantes scolaires, etc.). Lorsque les cloisons sont utilisées, il n'est pas nécessaire de porter le masque.
- Les membres du personnel (direction, intervenantes scolaires, AE, EAA, préposé de bibliothèque, adjointe administrative), qui entrent en contact avec diverses bulles devront remplir un registre à la fin de chaque journée scolaire.

8. Pratiques d'hygiène personnelle

- Au cours des premiers jours d'école et à divers moments ponctuels durant l'année scolaire, le personnel enseignera aux élèves la bonne technique pour le lavage des mains.
- Les élèves et le personnel devront se laver les mains fréquemment durant la journée scolaire : (révisé 4 septembre 2020)
 - En arrivant le matin
 - Après s'être touché le visage
 - Après les récréations
 - Après être allé aux toilettes
 - Après s'être mouché et après avoir éternué ou toussé
 - Avant et après avoir administré un médicament
 - Avant et après avoir aidé un élève à aller aux toilettes
 - Avant et après avoir mangé
 - Après être allé dans une zone commune (ex. : gymnase, bibliothèque, corridors, cafétéria)
 - Lorsque les mains sont sales
 - Autres moments, au besoin.
- Les élèves de la maternelle à la 5^e année auront accès à un évier, à du savon et à du papier pour s'essuyer les mains à l'intérieur de la classe.
- Les élèves de la 6^e à la 8^e année auront accès à du désinfectant pour les mains EZ Pur (voir annexe A) ou ils pourront se rendre aux salles de toilettes pour se laver les mains avec du savon au besoin.
- Les élèves qui toussent ou qui éternuent devront le faire dans leur coude (étiquette à respecter pour le personnel aussi). Ce comportement sera enseigné par le personnel.
- Le personnel enseignera des moyens adaptés à l'âge pour réduire les contacts physiques (ex. : trouver des moyens alternatifs pour se saluer sans se toucher).

9. Normes de nettoyage et de désinfection

Désinfectant pour les mains à l'usage du personnel et des élèves

- Le désinfectant à main avec glycérine « EZ Pur » sera utilisé par le personnel et les élèves. Ce désinfectant en mousse ne contient aucun alcool, est inodore, ne colle pas et ne dessèche pas les mains. (voir annexe A)

Désinfection de l'école

- Les salles de toilettes et les vestiaires seront nettoyés 3 fois par jour par les concierges.
- Le désinfectant « Oxivir Tb » en vaporisateur sera utilisé partout dans l'école. Il s'agit d'un produit de grade hospitalier, sécuritaire pour les élèves et le personnel.
- À la fin de chaque journée, les pupitres, les chaises, les tables et autres surfaces utilisées seront vaporisées avec le désinfectant « Oxivir Tb ».
- Les surfaces et l'équipement utilisés dans les cours de musique, d'arts visuels et d'éducation physique, de même qu'à la bibliothèque, seront désinfectés après chaque cours. Cette tâche pourrait être effectuée par le personnel et/ou les élèves (en fonction de l'âge).
- Les surfaces telles que les portes, les poignées de porte, les rampes d'escalier seront désinfectées plusieurs fois par jour par les concierges.

10. Accès au bâtiment/Accès à l'école

- La porte principale sera verrouillée en tout temps et les visiteurs devront sonner.
- Des affiches sont placées à l'entrée pour limiter l'accès aux visiteurs.
- Le questionnaire pour le dépistage passif sera affiché à l'entrée. (Révisé 7 septembre 2020)
- Le plan a été partagé aux membres du personnel de la PSI afin d'éviter la circulation des clients de l'équipe EJ dans l'école autant que possible.

- Tous les parents et visiteurs qui entrent dans l'école devront faire le dépistage passif, se désinfecter/laver les mains au poste de lavage de mains, porter un masque et devront s'arrêter au secrétariat afin que l'adjointe administrative puisse inscrire leurs informations dans le registre des visiteurs. (révisé 7 septembre 2020)

Rencontres entre parents et membres du personnel

- Seuls le personnel scolaire et les élèves ont accès à l'école. Les parents qui souhaiteraient rencontrer un membre du personnel (enseignant, direction, adjointe administrative, etc.) doivent prendre rendez-vous avant de se présenter à l'école.
- Dans la mesure du possible, les rencontres avec les parents se feront au téléphone ou de façon virtuelle, mais il pourrait y avoir des exceptions.

Parents qui doivent venir chercher leur enfant au cours de la journée

- Les parents qui viennent chercher leur enfant au cours de la journée scolaire devront appeler à l'école (506 444 4000) pour indiquer qu'ils sont arrivés. Le personnel s'occupera de faire le message à l'enfant et de l'accompagner jusqu'à l'entrée principale, s'il y a lieu. (À noter que le parent devra venir chercher l'enfant à la porte.)

Accès à l'école après les heures de classe

- Le personnel qui souhaite avoir accès à l'école à l'extérieur des heures de classe (ex. : soirée ou fin de semaine) doit signer son nom dans le registre lorsqu'il/elle s'y présente. Seuls les membres du personnel devraient entrer dans l'école après les heures de classe. Pour des raisons exceptionnelles, si un membre du personnel a besoin de se présenter à l'école avec un membre de sa famille après les heures de classe (ex.: conjoint ou enfant), il/elle doit demander la permission à la direction de l'école au préalable et veiller à inscrire le nom des visiteurs dans le registre et suivre les règles d'hygiène qui sont en place (lavage des mains, port du masque).

**À noter que les membres du personnel qui ont de jeunes enfants qui fréquentent l'École Les Éclaireurs doivent veiller à trouver un service de garde pour leur enfant après l'école. Il ne sera pas permis de garder les enfants en*

classe après l'école, pendant les heures de travail, à moins d'une situation exceptionnelle pour laquelle la direction aura donné son accord au préalable.

- Lorsqu'il y aura des entraînements ou des matchs après l'école pour les équipes sportives qui seront en place, seuls les entraîneurs et les joueurs auront accès au gymnase. Les entraîneurs devront garder un registre des personnes présentes au gymnase pour les matchs et entraînements.
- Les parents ne pourront pas entrer dans l'école pour voir les matchs et entraînements, mais ils pourront regarder les matchs et entraînements qui se déroulent à l'extérieur, en suivant les règles de distanciation physique (autres détails à venir).

11. Procédure d'arrivée pour le personnel et les élèves

- Les membres du personnel scolaire devront se désinfecter/laver les mains au poste de lavage de mains en arrivant à l'école, en plus de porter un masque jusqu'à l'arrivée à leur classe ou à leur espace de travail et de maintenir une distanciation physique de 2m. Il y aura plusieurs distributeurs de désinfectant pour les mains dans chacune des entrées. (Révisé 7 septembre 2020)
- Les élèves devront se désinfecter/laver les mains au poste de lavage de mains en arrivant à l'école, en plus de porter un masque jusqu'à l'arrivée à leur classe (s'ils sont en 6^e année ou plus). **À noter que les élèves qui ont des sensibilités aux produits désinfectants pourront se laver les mains avec de l'eau et du savon.*
- Les élèves de la maternelle à la 5^e année seront fortement encouragés à porter le masque jusqu'à leur arrivée en classe.

12. Procédure de départ pour les élèves

- Les élèves devront se laver les mains et placer leur masque, s'il y a lieu, avant de sortir de leur classe.
- Les classes commenceront à sortir vers 14h15, jusqu'à 14h30. Les classes du groupe A sortiront en premier pendant la première moitié de l'année (septembre à janvier), alors que les classes du groupe B sortiront en premier pendant la dernière moitié de l'année (février à juin). (voir annexe B)
- Les enseignants et enseignantes reconduiront d'abord leurs élèves jusqu'aux éducateurs et éducatrices de la garderie, ensuite jusqu'aux autobus et enfin jusqu'aux parents qui attendent à l'extérieur.
- Les élèves devront intégrer leur autobus respectif, une classe à la fois. Ils devront marcher l'un derrière l'autre, en prenant soin de respecter la distanciation de 2 mètres entre eux. Il y aura une surveillance accrue à l'extérieur de la part du personnel scolaire afin que la distanciation physique soit respectée. *Pour les plus jeunes (M-5), l'enseignant ou l'enseignante devra accompagner ses élèves jusqu'aux autobus.
- Les élèves de la 6^e à la 8^e année sortiront par la porte 3 alors que les élèves de la M à la 5^e année sortiront par la porte 2 pour se rendre aux autobus.

13. Autobus scolaire

- Les élèves de la maternelle à la 5^e n'auront pas besoin de porter un masque dans l'autobus, même s'ils seront encouragés à le faire. Les élèves de la 6^e à la 12^e année devront porter un masque lorsqu'ils montent et descendent de l'autobus.
- Si les élèves de la 6^e à la 12^e année n'ont pas de masque lorsqu'ils montent dans l'autobus, un masque leur sera fourni temporairement. Les parents doivent fournir des masques propres à l'usage des élèves.
- Les élèves seront assis 1 par banc, dans la mesure du possible. Lorsqu'ils sont assis à leur banc, ils peuvent retirer leur masque s'ils sont seuls. Les élèves de la 6^e à la 8^e année devront porter leur masque s'ils partagent un banc avec un élève qui ne fait pas partie de leur famille immédiate (frère ou sœur).

- Les élèves auront un banc assigné, matin et soir.
- Les autobus seront désinfectés au moins deux fois par jour.
- Les élèves devront garder le même trajet d'autobus toute la semaine (seule exception : garde partagée). À noter que le trajet du matin peut être différent du trajet de l'après-midi.
- Il n'y aura aucune passe d'autobus pendant la prochaine année scolaire, peu importe la raison.
- Les élèves qui arriveront à l'école en autobus devront attendre le signal du surveillant ou de la surveillante avant de sortir de l'autobus (un autobus à la fois).
- Une fois qu'ils descendent de l'autobus, tous les élèves (M-8) devront marcher vers l'école en respectant la distance de 2 mètres entre eux. Les élèves de la 6^e à la 8^e année devront porter un masque en sortant de l'autobus, et ce, jusqu'à leur arrivée en classe. Les élèves de la maternelle à la 5^e année seront fortement encouragés à porter leur masque également.
- En arrivant dans l'école, les élèves devront se désinfecter/laver les mains au poste de lavage de mains avant de se rendre en classe. ** Il y aura plusieurs distributeurs de désinfectant pour les mains dans chacune des entrées.

Pour plus d'informations :

https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/Retouraecole_diractivescolesetdistricts.pdf (p. 35)

<https://www.youtube.com/watch?v=Rrj4XneipE>

14. Parents qui assurent le transport scolaire

Le matin

- Les parents qui viennent déposer leur enfant à l'école en voiture devront suivre les indications suivantes :
 - a) Garer la voiture près du trottoir qui longe le terrain de stationnement et l'école;
 - b) Les parents devraient demeurer dans la voiture autant que possible ou maintenir une distanciation physique de 2m avec le personnel scolaire et les autres élèves. Il y aura plusieurs surveillants à l'extérieur pour accueillir les élèves. (Révisé 7 septembre 2020)
 - c) Dès que l'enfant est sorti de la voiture, il se rend directement dans l'école et se rend à sa classe en suivant les procédures habituelles (lavage de mains, port du masque s'il y a lieu, etc.).

En fin de journée

- Les parents qui viennent chercher leur enfant à l'école à la fin de la journée devront attendre à l'extérieur, en prenant soin de respecter la distanciation physique de 2 mètres si plusieurs personnes se retrouvent à l'extérieur en même temps. Il y aura des indications au sol. Il ne sera pas possible d'entrer dans le foyer de l'école pour attendre.
- Les parents peuvent garer leur voiture dans le terrain de stationnement, ou près du trottoir qui longe l'école et sortir pour rencontrer leur enfant.

15. Rentrée progressive semaine du 8 au 11 septembre

Mardi 8 septembre	Mercredi 9 septembre	Jeudi 10 septembre	Vendredi 11 septembre
<p>Groupe A</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maternelle • 3^e année • 6^e année • 7^e année <p>(+ 124 élèves) (L'enseignant ou l'enseignante titulaire précisera aux parents qui fait partie du groupe A lorsqu'il ou elle communiquera avec eux.)</p>	<p>Groupe A</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} année • 2^e année • 4^e année • 5^e année • 8^e année <p>(+ 111 élèves) (L'enseignant ou l'enseignante titulaire précisera aux parents qui fait partie du groupe A lorsqu'il ou elle communiquera avec eux.)</p>	<p>Groupe B</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maternelle • 3^e année • 6^e année • 7^e année <p>(+ 124 élèves) (L'enseignant ou l'enseignante titulaire précisera aux parents qui fait partie du groupe B lorsqu'il ou elle communiquera avec eux.)</p>	<p>Groupe B</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} année • 2^e année • 4^e année • 5^e année • 8^e année <p>(+ 111 élèves) (L'enseignant ou l'enseignante titulaire précisera aux parents qui fait partie du groupe B lorsqu'il ou elle communiquera avec eux.)</p>

- 14 septembre : Tous les élèves M-8 (470 élèves)
- Durant la semaine du 8 au 11 septembre, les enseignants et enseignantes titulaires accueilleront leurs élèves à l'extérieur afin de permettre aux parents qui le souhaitent de les rencontrer. Chaque enseignant titulaire sera jumelé à un ou une autre enseignant(e) afin d'obtenir de l'aide à gérer le groupe au besoin.
- L'arrivée des élèves à l'école se fera entre 7h45 et 8h, mais une petite période tampon entre 8h et 8h10 (période foyer) est prévue. (révisé 4 septembre 2020)
- Les parents ne pourront pas entrer à l'intérieur de l'école, mais ils pourront aller rencontrer l'enseignant ou l'enseignante titulaire de leur enfant s'ils le souhaitent. Plusieurs surveillants et surveillantes seront là pour les guider vers l'enseignant ou l'enseignante de leur enfant. (révisé 4 septembre 2020)

- Il sera possible de prendre une photo de votre enfant si les parents le souhaitent, mais ils devront garder la distance de 2m entre eux et les personnes qui ne font pas partie de leur famille immédiate. Un rappel également de demander la permission aux gens avant de les prendre en photo et/ou de placer ces photos sur les réseaux sociaux. (révisé 4 septembre 2020)
- Il faudrait éviter les accolades et serrées de mains entre parents et amis. Il est important pour les visiteurs de respecter la distanciation physique en tout temps sur le terrain de l'école. (révisé 4 septembre 2020)
- Le personnel scolaire portera un masque. Il est recommandé que tous les adultes le fassent également. Tous les élèves devront avoir un masque avec eux, mais ils n'auront pas besoin de le porter lorsqu'ils seront à l'extérieur. Les élèves de la 6^e à la 8^e année devront cependant le porter lorsqu'ils entreront dans l'école, jusqu'à ce qu'ils soient rendus à leur classe. (révisé 4 septembre 2020)
- Une fois que les parents ont salué l'enseignant ou l'enseignante de leur enfant et qu'ils ont pris des photos (s'il y a lieu), ils doivent quitter le terrain de l'école. (Pas plus de 10-15 minutes) (révisé 4 septembre 2020)

16. Horaire de la journée scolaire

- Le personnel enseignant devra être sur place à compter de 7h40. Les enseignants et enseignantes titulaires devront être dans leur classe à compter de 7h45 afin d'y accueillir leurs élèves.
 - Entre 7h45 et 8h, les élèves pourront faire des activités libres et calmes en classe. (révisé 4 septembre 2020)
 - Il ne sera pas possible d'utiliser les appareils électroniques à des fins non éducatives pendant ce temps et pendant toute la journée scolaire (voir politique sur les appareils numériques à l'école). Si les élèves utilisent le matériel technologique qui se trouve dans leur classe (ex. : iPad, ordinateur), il faut veiller à ce qu'ils en fassent une utilisation judicieuse.
- Les élèves pourront arriver à partir de 7h45 le matin. Dès que les élèves arriveront, ils se dirigeront vers leur salle de classe.
- Entre 8h et 8h10, il y aura une période foyer, qui permettra au personnel de prendre les présences et d'assurer certains petits suivis auprès de leurs élèves. C'est à ce moment que nous ferons les annonces du matin. (révisé 4 septembre 2020)

- Au fur et à mesure que les semaines avanceront, il sera possible de voir à modifier la procédure le matin afin de permettre une surveillance plus souple (partage de la surveillance entre collègues du même corridor).
- Afin de faciliter les déplacements dans l'école, les classes ont été divisées en deux groupes (A-jaune) et (B-vert). Les classes de chacun des groupes auront leur récréation et leur dîner au même moment et suivront un horaire légèrement différent. (voir annexe C)
- Le départ devra être décalé. Les classes du groupe A commenceront à se préparer à sortir à partir de 14h15, alors que les classes du groupe B commenceront à se préparer à sortir vers 14h22. L'heure de départ des autobus est prévue pour 14h30. (à valider auprès du transport scolaire)
- Très peu de cloches sonneront durant la journée. Il y aura une cloche pour annoncer l'ouverture de l'école à 7h45, le début des cours à 8h10, de même que pour annoncer le début et la fin de l'heure du dîner (11h40-12h10-12h40). La dernière cloche sonnera à 14h30 pour annoncer le départ des autobus.
 - Les enseignants et enseignantes seront responsables de sortir leurs élèves à l'heure pour la récréation du matin.

Horaires de surveillance

- Le personnel peut s'attendre à faire plus de surveillance qu'à l'habitude, surtout au début de l'année scolaire.
- Les surveillants et surveillantes auront accès à des gilets fluorescents afin de permettre aux élèves de les repérer facilement lorsqu'ils sont à l'extérieur.
- Les horaires de surveillance seront partagés avec le personnel durant la semaine du 31 août et seront modifiés en fonction des besoins émergents.

17. Fonctionnement dans les zones communes (corridors, cafétéria, salles de toilettes, secrétariat)

- Des lignes, des flèches et des bulles ont été installées au sol afin d'aider les élèves et le personnel à circuler de façon à respecter le 2m de distance entre chaque groupe « bulle » en tout temps.

Casiers/crochets/vestiaires

- Les élèves auront accès à leur casier/crochet pour y déposer leurs vêtements et chaussures. Le matériel nécessaire aux apprentissages, de même que les boîtes à diner et les bouteilles d'eau, seront gardés en classe, au pupitre ou à la table de l'élève (ou à l'endroit désigné par l'enseignant ou l'enseignante titulaire).
- Les élèves de la 4^e à la 8^e année auront accès aux vestiaires pour se changer lorsqu'ils se rendront à leur cours d'éducation physique.

Récréations

- Lors des déplacements à l'extérieur (récréations ou départ), les élèves iront chercher leurs vêtements/chaussures à leur casier/crochet et s'habilleront en classe. Les membres du personnel veilleront à ce qu'il n'y ait pas deux groupes bulles à proximité dans le corridor en même temps.
- L'école sera divisée en deux groupes (A et B) de la maternelle à la 8^e année. L'horaire des récréations sera légèrement différent pour les deux groupes afin d'éviter les encombrements dans les zones communes. (Voir annexe C)
- La cour d'école sera organisée en 13 zones (voir annexe D). Chacune des zones sera assignée à une « bulle » pendant la journée et nous verrons à assurer une rotation entre les bulles afin que les élèves aient accès à différentes zones de la cour.
- Les élèves devront demeurer dans leur zone pendant la durée de la récréation et ne pourront pas interagir avec les élèves des autres bulles.
- En début d'année, le personnel verra à enseigner de façon explicite, s'il y a lieu, des façons saines et amusantes de jouer à l'extérieur, en tenant compte des différentes zones.

- Les structures de jeux n'auront pas à être désinfectées après chaque utilisation (directive de la Santé publique).
- L'horaire de surveillance sera ajusté afin de veiller à ce que les élèves demeurent dans leur zone respectives et afin de faciliter l'entrée et la sortie des élèves au début et à la fin de la récréation.
 - À 12h10, les élèves du groupe A devront se placer en rang avec leur bulle respective, un derrière l'autre, dans leur zone.
 - Les élèves du groupe B sortiront à l'extérieur, avec leur bulle, et se dirigeront vers leur zone.
 - Une fois que les élèves du groupe B sont tous sortis à l'extérieur, les élèves du groupe A pourront intégrer l'école.

(révisé 4 septembre 2020)

Collations/ heure du diner/accès à la cafétéria

- Les élèves devront manger leur collation et leur diner en classe, avec leur groupe bulle. Les élèves qui ont besoin du service de cafétéria pourront commander leur diner le matin, à l'aide d'un bon de commande. (révisé 4 septembre 2020)
- Les élèves qui commandent un diner à la cafétéria recevront leur diner en classe (service de livraison). À noter que les repas de la cafétéria seront des aliments froids pour la prochaine année scolaire (sandwichs, "wrap", salades, crudités, fruits, yogourt, etc.) Voir annexe E (révisé 4 septembre 2020)
- Le partage de nourriture sera interdit en tout temps. (Les collations et les diners des élèves devront être exempts de noix/arachides.) Il ne sera pas possible d'avoir des collations spéciales de groupe pour les anniversaires ou autres activités spéciales.
- Les collations devront être prises à un moment désigné par l'enseignant ou l'enseignante (pas de temps de collation « libre »). Il faut toutefois veiller à ce que le temps de la collation se fasse dans un délai adéquat afin de maximiser le temps d'apprentissage. Les élèves devront se laver les mains avant et après avoir mangé.

- Les élèves qui ont besoin du petit déjeuner auront accès à de la nourriture dès qu'ils arrivent en classe le matin. Une procédure pour le programme des petits déjeuners sera élaborée durant la semaine du 31 août.

Cours avec les spécialistes (éducation physique, musique, arts visuels, autres)

- Les élèves suivront leur cours d'éducation physique, de musique et d'arts visuels dans les locaux désignés pour ces cours. Les enseignants ou enseignantes titulaires devront reconduire et aller chercher leurs élèves avant et après ces cours afin d'assurer la distanciation physique en tout temps.
- Les élèves de la 6^e à la 8^e année demeureront dans leur local pour tous leurs cours, et ce, même si plusieurs enseignants se partagent la charge d'enseignement. Les enseignants et enseignantes concernés se déplaceront, s'il y a lieu.

Bibliothèque

- Les élèves auront l'occasion de se servir de la bibliothèque une fois par semaine pendant la journée scolaire, selon un horaire préétabli. Les enseignants et enseignantes s'y rendront avec leur classe au moment prévu. *À noter que les élèves pourront emprunter des livres tout au long de l'année.

Toilettes et fontaines

- Il y aura un maximum de 4 élèves à la fois dans les salles de toilettes publiques. Des indications seront fixées au sol afin d'aider les élèves à respecter le 2m de distance. Dans la mesure du possible, le personnel assurera un contrôle accru sur les allées et venues des élèves vers les salles de toilettes (ex. : temps fixes durant la journée, avec exception pour les urgences).
- Les élèves n'auront pas accès aux fontaines d'eau. Ils devront apporter une bouteille ou une gourde d'eau (bien identifiée) et pourront la remplir aux endroits désignés (stations de remplissage sans contact), au moment jugé opportun par leur enseignant ou enseignante.

18. Pédagogie et apprentissages

Bien-être émotionnel et physique des élèves

- Le personnel enseignant prendra le temps de créer des liens affectifs forts avec les élèves et de veiller à leur bien-être émotionnel dès les premiers jours d'école, et ce, tout au long de l'année scolaire.
- Le personnel enseignant sera encouragé à profiter du beau temps à l'extérieur durant la journée scolaire afin d'aller y faire des apprentissages tout en bougeant. (Il ne s'agit pas de récréations, mais d'occasions pour faire des apprentissages dans un contexte différent de la salle de classe.)

Enseignement explicite des comportements d'hygiène sains

- Le personnel enseignant verra à enseigner de façon explicite les comportements d'hygiène sains tout au long de l'année (en tenant compte de la maturité des élèves). Ces comportements incluent entre autres le lavage des mains, l'étiquette pour les éternuements, le port du masque, etc.
- Le personnel enseignant verra à enseigner de façon explicite les comportements sociaux à adopter dans l'école dans un contexte de pandémie (circulation dans l'école, remplissage des bouteilles d'eau, rangement des effets personnels, distanciation physique, salutations sans contact, etc.).

Profils de classe

- Les enseignants et enseignantes titulaires, en collaboration avec les enseignants et enseignantes d'appui à l'apprentissage, prendront le temps de dresser un profil de classe avec les forces et les défis de leurs élèves dès les premières semaines d'école afin de mieux répondre à leurs besoins d'apprentissage tout au long de l'année.

Programmes d'études, régime pédagogique et apprentissages essentiels

- Les programmes d'études du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du NB (MEDPE) sont toujours en vigueur. Toutefois, les apprentissages prioritaires dans chacun des programmes d'études ont été identifiés par le personnel du MEDPE afin de guider le personnel enseignant.

- Le régime pédagogique de la maternelle à la 8^e année a été modifié par le MEDPE afin de tenir compte de la nouvelle réalité. Ainsi, une place de choix sera faite à la littérature et à la numératie tout au long du parcours scolaire au primaire, sans toutefois mettre de côté les autres matières. Les élèves devront aussi avoir l'occasion de développer les compétences du [Profil de sortie](#) (compétence communicative, cognitive, socioaffective) par l'entremise de projets et de situations d'apprentissage diverses.

Plans d'apprentissage en fonction des différentes phases

- Dès le début de l'année scolaire, le personnel aura en place un plan de continuité des apprentissages dans l'éventualité où l'école devait fermer en raison d'une écloison. Les enseignants et enseignantes titulaires partageront ce plan aux parents.
- La plateforme Microsoft Teams sera préconisée pour l'enseignement à distance, de même que pour le partage de travaux ou de documents avec les parents. Le personnel fournira quelques explications de base aux parents afin qu'ils puissent s'en servir avec leur enfant dans un contexte d'enseignement à distance.
- Le personnel veillera à enseigner les connaissances de base dans la plateforme Teams aux élèves (surtout 3^e année et plus) dès le début de l'année.
- Les enseignants et enseignantes organiseront leur « Teams de classe » durant la semaine du 31 août au 4 septembre de façon à pouvoir y déposer facilement des consignes pour les parents (ou les élèves), de même que des travaux qui pourront être effectués en cas de fermeture de l'école (ou tout au long de l'année, selon l'approche préconisée par l'enseignant ou l'enseignante).
- Durant la semaine du 14 au 18 septembre, les enseignants et enseignantes titulaires organiseront une session d'information virtuelle avec les parents de leurs élèves dans Teams afin de leur présenter le fonctionnement de leur classe pendant la prochaine année scolaire.

Plan d'amélioration de l'école/priorités pour l'année scolaire 2020-2021

- L'objectif 1 du [Plan d'éducation de 10 ans](#) (« Permettre à chaque élève de développer les compétences dont il ou elle aura besoin pour réussir son projet de vie et de carrière ») demeure une priorité pour le personnel de l'École Les Éclaireurs.
- Voici les trois priorités qui figureront au plan d'amélioration de l'école pour la prochaine année scolaire (le plan sera finalisé d'ici la fin septembre) :
 - a) Sécurité des élèves et du personnel
 - b) Littératie et numératie
 - c) Engagement des élèves

Absences du personnel enseignant

- Le personnel scolaire devra avoir sous la main une planification d'urgence de deux ou trois jours consécutifs en tout temps.

Accès aux outils technologiques

- Le personnel gardera une liste à jour des élèves qui ont accès à des outils technologiques à la maison. Un sondage sera effectué auprès des parents par l'enseignant ou l'enseignante titulaire au début de l'année.

Communication avec les parents

- La communication avec les parents sera plus importante que jamais. Il sera important pour les parents de fournir des numéros de contact et des adresses de courriel à jour.

19. [Vie scolaire](#)

Spectacles et autres activités

- Les élèves auront accès à divers spectacles et activités culturelles de façon virtuelle tout au long de l'année.
- Les rassemblements d'école, qui permettent de souligner les efforts des élèves qui respectent les valeurs de l'école, auront lieu de façon virtuelle mensuellement.
- D'autres activités pourront être organisées durant l'année (ex. : spectacle de Noël, foire pédagogique, expo-sciences, etc.) en fonction des intérêts et des besoins des élèves et en tenant compte des directives de la Santé publique.

Clubs et comités

- Le bien-être émotionnel des élèves est une priorité pour le personnel scolaire, c'est pourquoi nous verrons à mettre sur pied divers clubs et comités durant l'année tout en respectant les normes de la Santé publique (ex. : rencontres virtuelles). Les clubs et comités seront mis sur pied vers la fin septembre/début octobre.

Équipes sportives

- Le MEDPE et l'ASINB approuvent le retour de certaines équipes sportives. Nous suivrons les lignes directrices afin d'offrir la possibilité à nos élèves de participer à des sports interscolaires. D'autres détails suivront au cours des prochaines semaines.

20. Zones communes pour le personnel scolaire

Salon du personnel

- Le salon du personnel sera accessible au personnel, mais il ne pourra pas y avoir plus de 10 personnes à la fois. Le personnel devra porter un masque (sauf pour manger) lorsqu'il s'y trouve et garder la distance de 2m entre chaque personne.
- Il ne pourra pas y avoir plus d'une personne par table dans le salon du personnel.
- Le personnel devra désinfecter les surfaces touchées à l'aide du désinfectant en vaporisateur avant de quitter le salon.
- La vaisselle utilisée doit obligatoirement être lavée et rangée après chaque utilisation. Chacun est responsable de ramasser ses effets personnels (prévoir suffisamment de temps pour laver/ranger ses choses!).
- Il sera possible d'utiliser le réfrigérateur pour ranger les boîtes à diner du personnel, mais celles-ci devront être désinfectées avant de les placer à l'intérieur du réfrigérateur.
- Il sera possible d'utiliser les microondes, de même que les cafetières, mais il faudra les désinfecter après chaque utilisation.

- Le personnel peut manger son diner/ses collations avec des collègues dans des locaux où on ne retrouve pas d'élèves, mais il faut s'assurer de garder la distance de 2m entre chaque personne. Seule exception : conjoint/conjointe, famille immédiate. Les amis qui se fréquentent en « bulles » à l'extérieur de l'école devront tout de même respecter la distanciation de 2m pendant les heures de classe.
- Le personnel peut choisir de manger son diner dans la classe avec les élèves.
- Peu importe l'endroit où le personnel décide de manger, les surfaces devront être désinfectées avant et après.

Accès au secrétariat/local des intervenantes

- Il faudra limiter l'accès au secrétariat autant que possible. Les élèves devraient attendre à l'extérieur du bureau de Julie (à la fenêtre). La direction ou Julie déterminera s'il est nécessaire pour l'élève d'entrer à l'intérieur du secrétariat.
- Les appels à la maison par les élèves devraient être réduits à un minimum puisque les téléphones devront être désinfectés après chaque utilisation.
- Le personnel a accès au secrétariat pour venir y chercher du matériel, pour rencontrer la direction ou les intervenantes scolaires, pour avoir accès aux dossiers scolaires, etc. Les « rencontres sociales » non essentielles ne seront pas permises.

21. Comité mixte d'hygiène et de sécurité au travail

- Les personnes suivantes feront partie du comité mixte d'hygiène et de sécurité au travail : Julie Proulx, Nicole Smith, Luc Turgeon, Justin Bourgoïn, Michelle Gallant/Tanya Smiley), agent d'établissement (à déterminer)
- Le comité se rencontrera tous les jours pendant les deux premières semaines. Par la suite, les rencontres auront lieu mensuellement.
- Tout le personnel scolaire recevra une formation sur la santé et la sécurité en lien avec la COVID-19 dès le début de l'année scolaire.

22. Rencontres du personnel

- Les rencontres du personnel auront lieu dans la cafétéria ou en ligne, selon le contenu abordé. Les membres du personnel devront maintenir une distance de 2m entre eux si la rencontre a lieu en présentiel.

Annexe A : Informations sur le désinfectant EZ Pur

EZ Pur™

DIN #: 02499274

NOUVEAU



Désinfectant à mains avec glycérine



Tue les bactéries et les germes nocifs
Protège contre la propagation des germes communs et bactéries offrant un nettoyage antiseptique pour l'hygiène personnelle des mains.

Désinfectant pour les mains sans base d'alcool/d'éthanol *

Une option efficace qui ne séchera pas votre peau, même avec plusieurs utilisations.

Formule sensible et hydratante

Désinfectant pour les mains sans parfum est une formule douce qui adoucit et hydrate les mains.

* **Ingrédient actif :**
Chlorure de benzalkonium 0.15%

APPROUVÉ PAR
**SANTÉ
CANADA**



Chlorure de Benzalkonium désinfectant à mains

● Activité antibactérienne soutenue
● Protection résiduelle entre 2 à 4 heures
● Sans dommage pour la peau
● Non inflammable
● Ne pique pas et ne sèche pas les mains
● Tue les bactéries et les germes au contact
● Sans parfum - Absolument aucune odeur

Alcool/Éthanol désinfectant à mains

● Arrête de travailler à l'instant où il sèche
● Aucune protection résiduelle
● Élimine les huiles protectrices naturelles de la peau
● Inflammable
● Pique et sèche les mains
● Tue les bactéries et les germes au contact
● Odeur forte et désagréable

Moncton, NB, E1E1C8 Canada • 1-877-249-6846 • info@prelam.com

Prelam™
prelam.com

Annexe B : Liste des classes des groupes A (jaune) et B (vert)

Groupe A (jaune)	Groupe B (vert)
<ul style="list-style-type: none">• MB : Michèle Morneau• 1A : Valérie Beaulieu• 1C : Annik Levesque• 1/2E : Jessica Barna• 2A : Justin Bourgoin• 2B : Isabelle Guilbault• 3A : Taylor Losier/Amélie Laverdure• 3C : Kathleen Brideau• 4/5B : Sarah Ménil-Fillon• 6A : Geneviève Garvie• 7A : Jessica Courty• 7/8B : Annie Morrison	<ul style="list-style-type: none">• MA : Erika Kennedy• MC : Julie Moore• 1B : Stéphanie Ferguson• 2C : Monia Albert• 2D : France Pelletier• 3B : Marie-Ève Carmel• 4A : Mélanie Thériault• 4C : Audrey Clark• 5A : Renée Gillingwater• 5C : Francis Sirois• 6B : Catherine Thériault-Savoy• 7C : Louis Fortin• 7/8D : Marie Claude Paulin

Révisé 1 sept 2020

Révisé 4 sept 2020

Révisé 8 sept 2020

Annexe C : Horaire de la journée scolaire



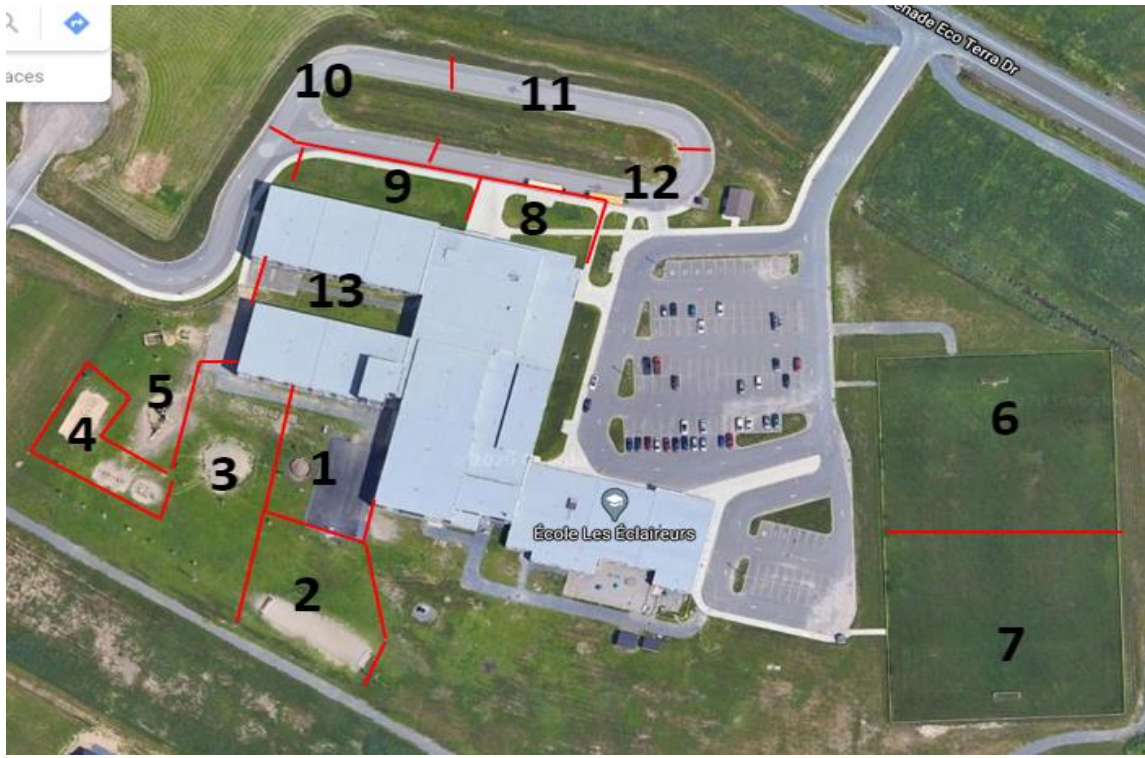
Horaire de la semaine 2020 – 2021

2020-2021	GROUPE A (MB,1A,1C,1/2E,2A,2B,3C,3A,4B,6A,7A, 7/8A)				
PÉRIODE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45 à 8h	ARRIVÉE DES ÉLÈVES				
8h à 8h10	PÉRIODE FOYER (Activités de transition, présences, accueil)				
8h10 à 9h (50)					
9h à 9h45 (45)					
9h45-10h05 (20)	Récréation GROUPE A				
10h05 à 10h55 (50)					
10h55 à 11h40 (45)					
11h40 à 12h10 (30)	Diner (30 min)				
12h10 à 12h40 (30)	Récréation (30 min)				
12h40 à 13h30 (50)					
13h30 à 14h15 (45)					
14h15-14h30 (15)	TRANSITION DE FIN DE JOURNÉE				

2020-2021	GROUPE B (MA,MC,1B,2C,2D,3B,4A,4C,5A,5C,6B,7C,7-8 D)				
PÉRIODE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45 à 8h	ARRIVÉE DES ÉLÈVES				
8h à 8h10	PÉRIODE FOYER (Activités de transition, présences, accueil)				
8h10 à 9h (50)					
9h à 9h45 (45)					
9h45 à 10h30 (45)					
10h30 à 10h50 (20)	Récréation GROUPE B				
10h50 à 11h40 (50)					
11h40 à 12h10 (30)	Récréation (30 min)				
12h10 à 12h40 (30)	Diner (30 min)				
12h40 à 13h30 (50)					
13h30 à 14h15 (45)					
14h15-14h30 (15)	TRANSITION DE FIN DE JOURNÉE				

Révisé 8 sept 2020

Annexe D : Zones pour la cour de récréation



Terrain de jeux



Terrain de jeux



Terrain de soccer

Zone 6 (section gauche)



Zone 7 (section droite)



Rondpoint des autobus



Rondpoint des autobus

Zone 10 (section A)

Zone 11 (section B)

Zone 12 (section C)



Classe extérieure (zone 13)



Annexe E Lettre Céd'ici



Collectif économique d'innovation
culturelle et identitaire
715, rue Priestman
Fredericton (N.-B.) E3B 5W7

T 506.453.5396
info@cedici.ca

Le 1^{er} septembre 2020

OBJET : Service de cafétéria

Bonjour,

En vue de la rentrée scolaire, vous trouverez dans ce document ce que le Cé d'ici a décidé de mettre sur pieds pour le service de repas dans les cafétérias scolaires pour l'année 2020-2021.

Afin d'assurer un service de repas qui n'augmenterait pas les coûts pour notre organisme, que ce soit en matière d'équipements ou de ressources humaines et afin d'assurer la sécurité de nos employés et limiter les contacts avec votre personnel et vos élèves, nous proposons que les repas soient servis cette année en salle de classe.

Pour l'instant, nous ne prévoyons que des repas froids afin de faciliter la distribution de la nourriture. Ainsi des items tels que différents sandwiches, wraps et salades seront au menu, accompagné de fruits, yogourt, biscuits, bouteilles d'eau et du lait. Ces repas devront être commandés à l'avance à l'aide de bons de commande qui seront remis aux parents en début d'année scolaire en plus d'être disponibles sur notre site web et au Café d'ici. Les élèves pourront payer à l'aide de leur carte repas, de leur compte avec le Cé d'ici ou encore avec la somme exacte en argent comptant. Les bons de commande devront être remis à un employé de la cafétéria tous les matins afin de permettre à l'équipe de préparer les repas et collations commandés. À noter que nous sommes présentement à étudier des options de commande en ligne qui pourrait faciliter le processus.

Tous les jours, un employé du Cé d'ici ira remettre un chariot avec tous les repas commandés à l'école au moment de la pause du dîner, les repas seront divisés par classe. Ce sera la responsabilité des enseignants de venir chercher leur boîte avec les repas de leur classe. À la fin du repas, les boîtes devront être chargées dans le chariot et remises à la porte pour qu'un employé du Cé d'ici puisse venir le chercher.

Nous prévoyons débiter le service de cafétéria à compter du 14 septembre. Ceci permettra aux écoles d'avoir accueilli tous les élèves et permettra aux élèves et aux enseignants d'être plus à l'aise et de mieux comprendre le nouveau fonctionnement de l'école.

scolaire sera loin d'être ordinaire, c'est pourquoi nous apprécions grandement votre appui dans les mesures mises en place cette année.

C'est avec plaisir que mon président et moi accepterons de vous rencontrer si vous avez des questions quant aux nouvelles mesures qui seront mises en place.

Veuillez agréer, de mes sincères salutations,

Myriam Russell
Gestionnaire des services alimentaires et à la jeunesse